55 Meuse
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Inventaire des éléments remarquables
du patrimoine du secteur de Saulx et Perthois

En complément du projet de plan local d'urbanisme intercommunal de Saulx et Perthois, arrêté le 6 juillet 2021, le CAUE 55 a été missionné pour inventorier le patrimoine de chaque commune, et apporter une unité et une cohérence dans les données remontées par les différentes municipalités. Le travail d'arpentage a abouti à la proposition d'une liste d'éléments, qui témoignent d'usages et de pratiques représentatifs des modes de vie locaux. Ils structurent aujourd'hui physiquement le paysage des bourgs et petites villes de l'intercommunalité, dont ils sont des points de repère.
Les éléments remarquables peuvent être regroupés en plusieurs grandes catégories :

Les alignements

Les villages locaux sont structurés par une large rue principale, selon le type du « village-rue » lorrain. La rue principale est le premier espace public, tenu par les maisons alignées de part et d'autre. Elles sont généralement mitoyennes, d'un gabarit similaire (souvent un étage sur rez-de-chaussée), avec un faîtage parallèle à la rue.
Dans les villages ruraux, les alignements sont plus régulièrement accidentés par de légers retraits ou des dents creuses occupées par des jardins ou des vergers. Des rues secondaires se sont parfois développées dans les localités plus importantes (à Ancerville ou Cousances-les-Forges par exemple). Les alignements de maisons sont le cœur de l'espace public et constituent la base de la structure du village.
Certains sont complétés par des usoirs, d'autres uniquement par des plantations et aménagements des tours de volets. Les usoirs ne sont pas présents dans tous les alignements. En revanche les plantations en pied de mur et l'appropriation des tours de volets par des bancs, encavements, escaliers… etc. semble traditionnellement importante au vu du nombre de ces éléments retrouvés. A certains endroits, comme à Brillon-en-Barrois ou à Bazincourt-sur-Saulx, la végétalisation du tour de volet est déjà structurante de l'aspect du village.

Brillon-en-Barrois: tours de volets

Lavincourt : banc de pierre

Haironville : usoir végétalisé

28 rue des Romains
55 000 Bar-le-Duc

03.29.45.77.68
contact@caue55.fr

www.facebook.com/CAUE55/
www.caue55.fr

Deux enjeux majeurs pour la préservation de ces alignements :
- La protection des façades et bâtiments existants, en valorisant leur entretien et leur restauration et en limitant les dégradations : interdire l'usage du ciment, la suppression de l'enduit sur une façade en moellon ou la peinture d'une façade en pierre de taille, les modifications des ouvertures sans respect des alignements et proportions (plus haut que large), l'isolation par l'extérieur d'un bâtiment ancien ; exiger des matériaux inscrits dans le contexte (tuiles couleur terre cuite, enduits ton pierre, pas de revêtements de façade ou de rives et débords de toit en PVC…)
Le document « faire durer la façade rurale meusienne » peut être cité pour conseiller les particuliers dans leurs travaux.
- L'inscription de tout ajout ou modification dans la continuité (gabarit similaire, alignement, mitoyenneté, toit à deux pans et faîtage parallèle à la rue…) ; et l'aménagement de la rue respectant les usoirs (préférer au bitume l'enherbement stabilisé ou des matériaux qualitatifs) et le tour de volets. Les plantations en pied de mur et la préservation des éléments privés dans cette zone (bancs de pierre, trappes d'encavement, escaliers d'accès…) sont d'ailleurs à encourager et à marquer comme une orientation importante de l'aménagement du territoire à notre sens, tant pour l'aspect préservation du bâti qui souffre souvent d'une imperméabilisation du pied de façade, que pour respecter des dispositions traditionnelles et pour rendre les communes plus attractives.

L'habitat est ici très groupé, cependant quelques fermes ont été construites à l'écart : elles adoptent alors une forme particulière, composée de plusieurs bâtiments autour d'une cour plus ou moins fermée.
Cet habitat disséminé ne peut être inclus dans le zonage propre aux centres bourgs historiques, et sa faible importance en nombre ne rend pas la création d'un zonage spécifique approprié. Cependant il importe de le protéger également, tout en permettant à son occupation souvent agricole de le faire évoluer. La protection au titre d'élément remarquable ponctuel est suggérée.

Stainville : ferme dite « du Nantel »

28 rue des Romains
55 000 Bar-le-Duc

03.29.45.77.68
contact@caue55.fr

www.facebook.com/CAUE55/
www.caue55.fr

L'habitat remarquable

Les châteaux et demeures seigneuriales sont ici nombreux. Ces demeures sont situées hors des alignements de maisons, et constituent généralement des ensembles autonomes avec corps de logis et dépendances, parfois un domaine entouré de murs.
L'habitat témoigne de la richesse historique du territoire, sous l'impulsion entre autres des industries et de l'exploitation des carrières. Des maisons de maître ont été édifiées au XIX^{ème} ou au XX^{ème} siècle en bordures de villages.
Certaines maisons ressortent également des alignements traditionnels par leur mise en œuvre singulière (pan de bois, pierre sculptée…), des éléments architecturaux décoratifs (sculptures, modénatures…) ou défensifs (échauguettes…), une ancienne fonction particulière (presbytère…).

Les châteaux sont généralement protégés au titre de monument historique, cependant il semble utile de rappeler leur intérêt pour le territoire, et de le signifier également sur les documents d'urbanisme de la communauté de communes. Leur intérêt ne se limite pas à leur valeur historique mais concerne également l'attractivité du territoire, le paysage des communes...

Les maisons remarquables, bien qu'elles soient généralement inclues dans les centres bourgs protégés par un zonage spécifique, peuvent également être distinguées pour marquer leur intérêt particulier à l'échelle du territoire, et une exigence accrue pour leur modifications ou transformations.

Toutes ces maisons doivent être préservées de l'application de matériaux contemporains néfastes (enduit ciment, peinture de la façade, mise à nu des moellons…), ou non cohérents avec son esthétique (volets roulants, extensions non adaptée, changement des menuiseries…).
Un rapprochement avec le CAUE 55 dès qu'une autorisation d'urbanisme est sollicitée pour ces bâtiments est-elle envisageable ?

Savonnière-en-Perthois

Rupt-aux-Nonains

Ancerville

Cousance-les-Forges

28 rue des Romains
55 000 Bar-le-Duc

03.29.45.77.68
contact@caue55.fr

Exploitation et industrie

L'industrie (encore importante aujourd'hui, avec par exemple ArcelorMittal…) a laissé une marque dans l'histoire et le paysage de la vallée de la Saulx. Elle se lit principalement par les grandes usines occupant des sites d'ampleur le long des cours d'eau, mais aussi par les infrastructures liées (voies de chemin de fer…), et l'habitat ouvrier ou bourgeois.

D'autres types d'exploitations du paysage comme les carrières participent à l'identité de la région, et rayonnent sur tout le département : la pierre de Savonnière est un marqueur très important du territoire. Elle doit être mise en valeur autant sur les nombreux bâtiments richement ornés ou bâtis en pierre de taille, que dans les carrières elle-même qui ont impacté le paysage. La région étant par ailleurs soumise à des mouvements de terrain, les réseaux souterrains naturels ou artificiels participent à la diversité des paysages et de la biodiversité.

Ville-sur-Saulx : ancienne papeterie

Lisle-en-Rigault : bleuterie

Cousance-les-Forges : habitat ouvrier

L'habitat ouvrier constitue des ensembles d'intérêt historique, qui doivent conserver un aspect extérieur cohérent dans son ensemble, malgré des aménagements intérieurs nécessaires pour l'habitabilité. On peut les rapprocher de l'habitat de centre bourg lorsqu'ils jouxtent la zone, peut-être serait-il intéressant de les considérer comme des éléments remarquables ponctuels lorsqu'ils sont construits plus à l'écart.

Les usines, si elles ne sont plus exploitées, occupent de vastes portions des centres de villages et doivent pouvoir évoluer par de nouveaux usages, voire une démolition des parties les moins significatives. Les terrains occupés sont généralement situés près de la Saulx, et souvent pollués ou soupçonnés de l'être. Ces friches doivent faire l'objet de projets globaux, prenant en compte l'intégralité du site.

Les anciennes carrières et gouffres ou cavités naturels peuvent être des opportunités pour des activités (exploitation de champignonnières, zone de loisirs pour l'exploration…etc.) et/ou être valorisés en tant qu'espace naturel à préserver intact.

28 rue des Romains
55 000 Bar-le-Duc

03.29.45.77.68
contact@caue55.fr

www.facebook.com/CAUE55/
www.caue55.fr

Patrimoine religieux

Chaque village a son église qui date d'époques très variées allant du moyen-âge au XX^{ème} siècle. Elle reste un point de repère très important, qui définit chaque village.

Certaines églises conservent encore le cimetière autour (ou son emprise) : c'est la disposition historique, mais les cimetières ont souvent été déplacés en périphérie de village au XIX^{ème} ou au XX^{ème} siècle. Les monuments en pierre y témoignent de la richesse de certaines familles.

De nombreuses croix de chemins, parfois accompagnés d'arbres remarquables, sont situées aux croisements de chemins comme points de repères, ou en entrée de village. Elles sont importantes car elles structurent l'espace en situant le centre historique, et les grandes directions.

Plusieurs exemples illustrent la continuité de cette pratique religieuse au XXème siècle, en particulier les œuvres de Dante Donzelli à Lavincourt (oratoire) et Montplonne (parvis des Gaudes), ou d'Henri Bouchard dans ce dernier village.

Les églises ne sont pas toutes protégées au titre de monument historique. Elles peuvent être notifiées comme élément remarquable ponctuel pour rappeler leur rôle structurant pour le paysage et leur importance historique. De même pour les croix, statues ou oratoires, qui sont souvent mis en danger par les aménagements privés ou publics : ils doivent être entretenus régulièrement et mis en valeur (par exemple par de la végétation), et être le moins possible déplacés au risque de perdre une partie de leur sens. Les arbres les entourant sont aussi à conserver dans la mesure du possible, certains sont anciens et tous accompagnement les monuments en un ensemble cohérent.

Les abords des églises également doivent être préservés : conservation des emprises de cimetières, des murets, des arbres remarquables…

Stainville

Cousance-les-Forges

Brillon-en-Barrois

Haironville

28 rue des Romains
55 000 Bar-le-Duc

03.29.45.77.68
contact@caue55.fr

Patrimoine lié à l'eau

Le patrimoine lié à l'eau (fontaines, puits, lavoirs…) a largement perdu son usage, mais ces lieux de la socialité quotidienne d'autrefois, en évidence dans l'espace public, restent des marqueurs de l'identité de chaque village.
Les fontaines sont très présentes. Elles sont généralement sous forme d'un long abreuvoir en pierre (parfois en métal pour les plus récents), avec une tête de moine en pierre qui peut être orné de sculptures ou de statuettes de métal, ou une simple pompe métallique. Elles sont souvent accompagnées d'un élargissement de l'espace public, quand elles ne sont pas construites sur une place centrale.
Quelques puits subsistent, mais ils sont assez rares dans le domaine public.
Plusieurs villages sont dotés de lavoirs conçus comme de véritables monuments, parfois en pierre de taille, à arches... qu'il importe de protéger comme tels. D'autres, construits tardivement ou fortement modifiés, purement utilitaires, ne méritent pas forcément la même protection.

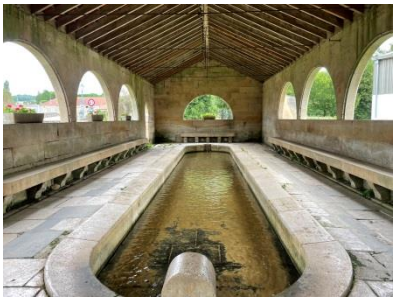
Haironville

Ancerville

Nant-le-Petit

Tous ces éléments doivent être répertoriés et si possible protégés. Aujourd'hui inutiles, les lavoirs peuvent être valorisés comme abris pour les usagers du bus ou les randonneurs, lieu d'information ou échange (boîte à livres, panneaux d'informations, petites expositions…).
Les fontaines doivent être signalées également, bien que toutes n'aient pas la même richesse, car elles structurent l'espace public. Leur mise en valeur par un entretien régulier, un traitement de sol qualitatif et un accompagnement paysager contribue à améliorer la qualité des espaces.
L'usage des enduits et revêtements ciments doit être évité sur toutes les parties en pierre. Les couvertures seront si possible restituées avec les tuiles selon le modèle d'origine.

28 rue des Romains
55 000 Bar-le-Duc

03.29.45.77.68
contact@caue55.fr

www.facebook.com/CAUE55/
www.caue55.fr

55 Meuse
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Patrimoine civil

Les mairies et écoles ont souvent été construites au XIXème ou à la reconstruction après la 2nde guerre. Leurs formes sont assez diversifiées sur le territoire, elles sont souvent en pierre de taille et adoptent un style classiciste propre à la monumentalité de leur fonction. Les deux fonctions (mairie et école, ainsi souvent que le logement de l'instituteur) sont regroupées sauf dans les localités plus peuplées. Les bâtiments sont donc de grandes dimensions.

Ville-sur-Saulx

Stainville

Nant-le-Petit

Leur taille n'étant plus en accord avec leur fonction, la transformation de ces édifices monumentaux en habitations est souvent envisagée par les communes. Il est d'autant plus important de rénover ces bâtiments emblématiques avec une certaine exemplarité, par des solutions respectueuses de l'ancien (conserver les divisions de fenêtres, les volets, enduits adaptés…), pour entraîner une dynamique positive sur le village.

Plusieurs ponts à arches en pierre de taille sont construits sur la Saulx. Les murets qui les bordent, les croix en leur centre font partie d'un ensemble monumental à conserver.
D'autres infrastructures peuvent aussi être valorisées, bien que plus récentes : par exemple les voies de chemin de fer et gares, ouvrages d'art liés…

Rupt-aux-Nonains : pont

Bazincourt-sur-Saulx : pont

Sommelonne : ancien pont de voie ferrée

Rupt-aux-Nonains : ancienne gare

28 rue des Romains
55 000 Bar-le-Duc

03.29.45.77.68
contact@caue55.fr

www.facebook.com/CAUE55/
www.caue55.fr

Les monuments aux morts sont généralement sous forme de stèle gravées et plus ou moins ornementées, ou de croix quand ils sont dans les cimetières.
Une statue de Napoléon est aussi à noter à Stainville, rappelant le passage de l'empereur dans le village.
Les murs et murets structurent l'espace public des villages. Ils assurent une transition entre le bâti aligné et les vergers ou jardins cernant les villages. Ils tiennent parfois l'espace public au niveau des dents creuses. Certains, autour des maisons de maîtres, sont construits en pierre de taille, mais le moellon ou la pierre sèche sont plus courants en milieu rural. Leur impact sur la perception de l'espace depuis la rue est considérable. Les murets en pierre sèche sont par ailleurs favorables à la biodiversité.

Haironville

Rupt-aux-Nonains

Les ponts et certaines infrastructures peuvent être répertoriés comme élément remarquable ponctuel, pour les protéger dans leur intégralité, c'est-à-dire en incluant les murets, les croix centrales…etc., de même que certains monuments particulièrement représentatifs ou faisant l'objet d'une recherche artistique plus poussée.
Les murs pourraient être préservés par le PLU, afin de maintenir cette structuration de l'espace public / privé, et d'en faire éventuellement un point d'appui pour de futurs aménagements, notamment pour mieux intégrer des projets d'habitat contemporains.
Des murs en pierre de taille entourent traditionnellement les cimetières : il est important de les préserver. A certains endroits comme à Rupt-aux-Nonains, les murs marquent encore l'emplacement d'un cimetière disparu. A d'autres endroits ils signalent des propriétés importantes.

28 rue des Romains
55 000 Bar-le-Duc

03.29.45.77.68
contact@caue55.fr

www.facebook.com/CAUE55/
www.caue55.fr